

Délibération n°2024-07-16-24-CA

Relative à l'acceptation du don au profit de l'Institut des sciences du mouvement

Le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université,

En sa séance du 16 juillet 2024, sous la présidence de M. Eric BERTON,

Président de l'Université,

- Vu** le Code de l'éducation,
- Vu** le Code général des impôts, notamment son article 238 bis,
- Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L. 1121-2,
- Vu** les Statuts d'Aix-Marseille Université,
- Vu** la délibération n°2024/02/01-09-CA du Conseil d'administration en date du 1er février 2024 relative à la délégation de pouvoirs au Président de l'Université,

Considérant que la société STELLANTIS a procédé au don d'un bien mobilier (banc sherpa statique BE 1093278) d'une valeur de 431 964 €,

Considérant que le don est assorti de la condition d'être affecté à l'usage de l'Institut des sciences du mouvement,

Considérant que par application des dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques susvisées, l'acceptation des dons grevés de conditions est autorisée par le ministre de tutelle de l'établissement public,

Considérant que l'acceptation du don n'entre donc pas dans le périmètre de la délégation de pouvoirs susvisée et doit être approuvée par le Conseil d'administration avant autorisation du ministre de tutelle,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le don d'un bien mobilier de la part de la société STELLANTIS (référence : banc sherpa statique BE 1093278) d'une valeur de 431 964 € (quatre cent trente-et-un mille neuf cent soixante-quatre euros) affecté à l'usage de l'Institut des sciences du mouvement, conformément au reçu de don annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18 membres présents et représentés

Présents et représentés : 22 membres présents et 8 membres représentés

Fait à Marseille, le 16 juillet 2024

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON



Publiée le : 26 JUL. 2024

Transmise au Recteur de la région académique le : 26 JUL. 2024